



SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU THIERS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	10
1.6.	Eaux traitées	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016	10
1.6.2.	Production	11
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	14
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	14
1.6.5.	Autres volumes	15
1.6.6.	Volume consommé autorisé	15
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	15
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3.	Recettes	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	22
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	23
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	23
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	25
4.	Financement des investissements	26
4.1.	Branchements en plomb	26
4.2.	Montants financiers	26
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	28
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	30

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU THIERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aiguebelette-le-Lac, Attignat-Oncin, Avressieux, Ayn, Belmont-Tramonet, Champagneux, Corbel, Domessin, Dullin, Entremont-le-Vieux, Gresin, La Bauche, La Bridoire, Le Pont-de-Beauvoisin, Marcieux, Rochefort, Saint-Alban-de-Montbel, Saint-Béron, Saint-Franc, Saint-Genix-sur-Guiers, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Maurice-de-Rotherens, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Pierre-de-Genebroz, Saint-Thibaud-de-Couz, Sainte-Marie-d'Alvey, Verel-de-Montbel
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 22/10/2012 Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 15/11/1999 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 11/01/2011 Non

1.2. Mode de gestion du service



* Approbation en assemblée délibérante

- Le service est exploité en **régie**
- régie avec prestataire de service**
 - régie intéressée**
 - gérance**
 - délégation de service public : affermage**
 - délégation de service public : concession**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **19 830** habitants au 31/12/2016 (17 963 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 422** abonnés au 31/12/2016 (10 151 au 31/12/2015).

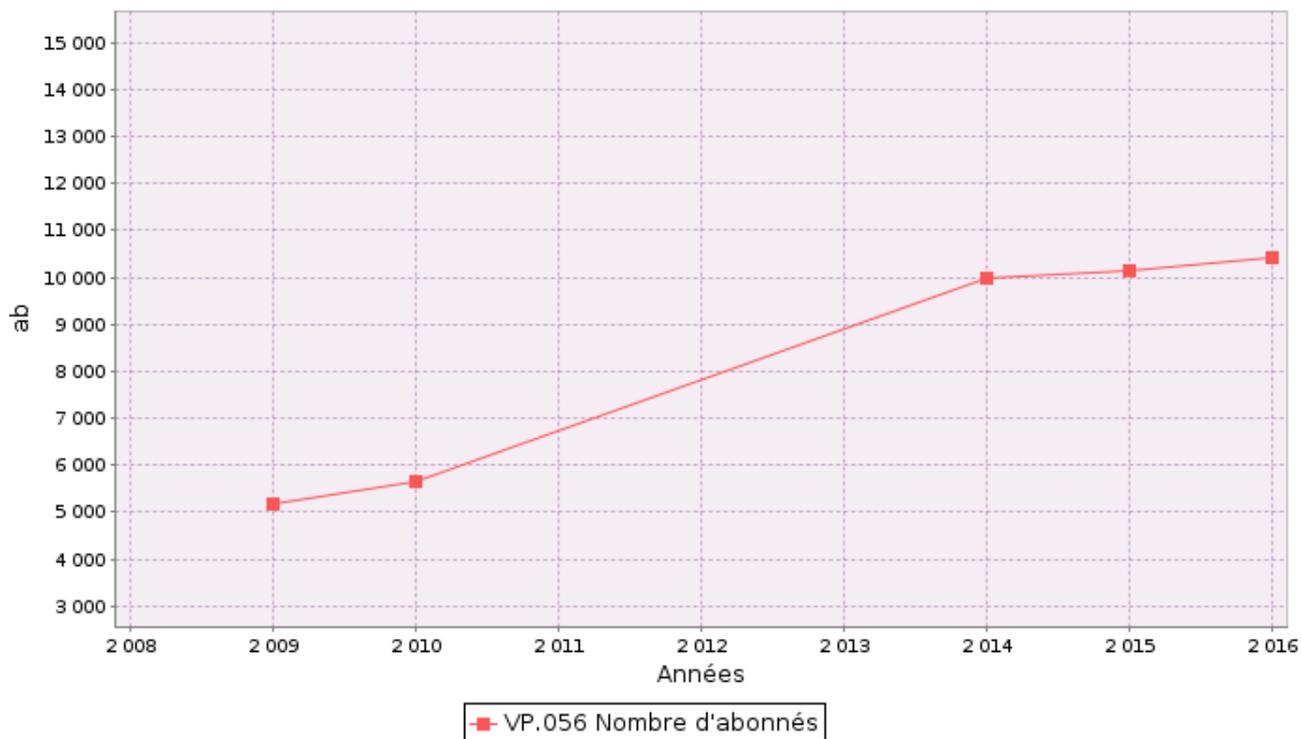
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Aiguebelette-le-Lac	246	246	2	248	0.8%
Attignat-Oncin	327	317	14	331	1.2%
Avressieux	241	234	10	244	1.2%
Ayn	211	206	7	213	0.9%
Belmont-Tramonet	266	253	16	269	1.1%
Champagneux	346	341	9	350	1.2%
Corbel	119	118	3	121	1.7%
Domessin	934	932	15	947	1.4%
Dullin	237	235	3	238	0.4%
Entremont-le-Vieux	600	561	46	607	1.2%
Gresin	184	182	2	184	0.0%
La Bauche	222	229	2	231	4.1%
La Bridoire	649	640	11	651	0.3%
Le Pont-de-Beauvoisin	1157	1150	11	1161	0.3%
Marcieux	95	98	2	100	5.3%
Novalaise	68	68	0	68	0.0%
Rochefort	120	115	7	122	1.7%
Saint-Alban-de-Montbel	370	368	3	371	0.3%
Saint-Béron	815	820	6	826	1.3%
Saint-Franc	91	84	6	90	-1.1%
Saint-Genix-sur-Guiers	1447	1426	34	1460	0.9%
Saint-Jean-de-Couz	150	143	10	153	2.0%
Saint-Maurice-de-Rotherens	131	128	4	132	0.8%
Saint-Pierre-d'Entremont	456	445	12	457	0.2%
Saint-Pierre-de-Genebroze	0	161	4	165	-
Saint-Thibaud-de-Couz	432	441	0	441	2.1%
Sainte-Marie-d'Alvey	86	76	10	86	0.0%
Verel-de-Montbel	151	147	9	156	3.3%
Total	10 151	10 164	258	10 422	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,2 abonnés/km au 31/12/2016 (20,38 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,9 habitants/abonné au 31/12/2016 (1,77 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 106,11 m³/abonné au 31/12/2016. (95,66 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 816 102 m³ pour l'exercice 2016 (1 895 526 pour l'exercice 2015).

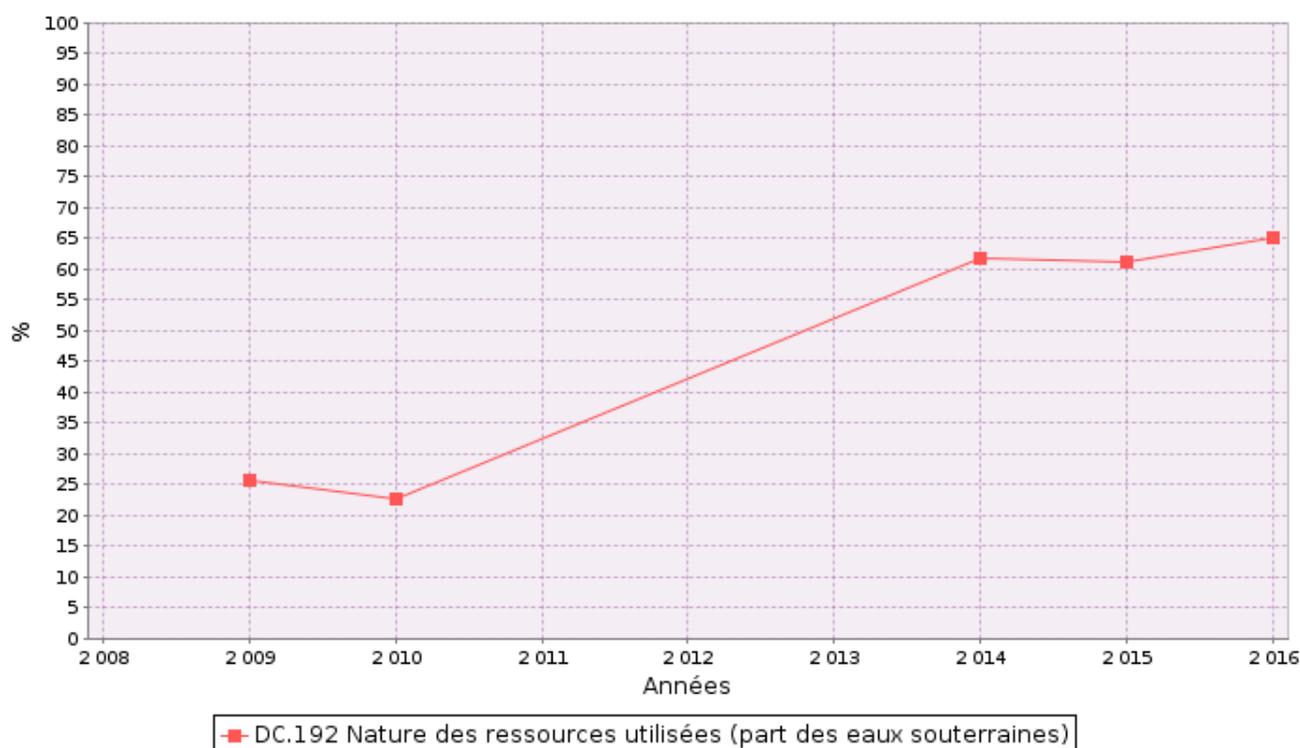
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
champagneux - VEREL HAUT	Eau souterraine		12 098	1 565	-87,1%
champagneux - MALBUISSON DUISSE	Eau souterraine		9 691	406	-95,8%
champagneux - FORAGE DE VEREL BAS	Eau souterraine		399	16 665	4 076,7%
champagneux - VEREL BAS	Eau souterraine		13 511	25 108	85,8%
nances - BELLEMINS EST	Eau souterraine		109 870	91 958	-16,3%
saint pierre d'entremont - RUINE BATON	Eau souterraine		31 108	32 496	4,5%
st p genebroz - LES EPERNIERES	Eau souterraine		—	87	—%
st p genebroz - LE SERVALET AMONT	Eau souterraine		—	606	—%
saint pierre d'entremont - SAINT-MEME	Eau souterraine		54 441	125 718	130,9%
entremont le vieux - LES TEPPAZ	Eau souterraine		94 216	28 395	-69,9%
st p genebroz - LE SERVALET AVAL	Eau souterraine		—	606	—%
st p genebroz - LE FOURNET	Eau souterraine		—	20 020	—%
st p genebroz - SOUS COTE L'EPINE	Eau souterraine		—	1 253	—%
corbel - LES FONTAINES	Eau souterraine		9 196	3 488	-62,1%
corbel - LES CRUZ	Eau souterraine		9 806	6 320	-35,5%
saint genix - COTE ENVERS 3	Eau souterraine		11 147	13 271	19,1%
saint genix - COTE ENVERS 4	Eau souterraine		11 147	13 272	19,1%
saint thibaud de couz - LA GORGEAT	Eau souterraine		76 349	59 071	-22,6%
saint thibaud de couz - LES GROS LOUIS	Eau souterraine		17 671	9 688	-45,2%

saint thibaud de couz - LES MARTINS	Eau souterraine		663	647	-2,4%
entremont-le-vieux - LE DESERT	Eau souterraine		54 460	23 454	-56,9%
rochefort - PALUEL	Eau souterraine		115 909	113 247	-2,3%
saint jean de couz - COTE BARRIER	Eau souterraine		1 438	2 375	65,2%
entremont-le-vieux - COTE MARTIN	Eau souterraine		8 427	1 316	-84,4%
entremont-le-vieux LA SAPINIERE (obsolète)	Eau souterraine		0	0	____%
entremont-le-vieux - LES RIGAUDS	Eau souterraine		3 004	3 425	14%
saint jean de couz - LES FONTAINES	Eau souterraine		23 626	31 377	32,8%
entremont-le-vieux - LA COCHE	Eau souterraine		8 794	4 623	-47,4%
entremont-le-vieux - LA PLAGNE	Eau souterraine		166 888	144 334	-13,5%
la bauche - LA VENDEE	Eau souterraine		30 485	26 110	-14,3%
saint genix - PUIITS DE LA FORET	Eau souterraine		156 311	132 589	-15,2%
entremont-le-vieux - TENCOVAZ	Eau souterraine		2 582	764	-70,4%
la bauche - LA RAIZIERE	Eau souterraine		30 484	26 110	-14,3%
grésin - COMBES SUD	Eau souterraine		5 814	3 895	-33%
aiguebelette le lac - LACCAZ	Eau souterraine		22 629	15 111	-33,2%
saint genix - COTE ENVERS 2	Eau souterraine		11 147	13 271	19,1%
attignat oncin - LE REPLAT INFERIEUR	Eau souterraine		24 077	21 576	-10,4%
saint genix - PAILLASSONNE REGARD	Eau souterraine		11 147	16 274	46%
attignat oncin - LE REPLAT SUPERIEUR	Eau souterraine		24 078	21 576	-10,4%
saint genix - COTE ENVERS 1	Eau souterraine		11 147	13 271	19,1%
attignat oncin - LA FAUCHERE AVAL	Eau souterraine		12 191	11 449	-6,1%
saint genix - VERS BAUGE	Eau souterraine		0	0	____%
attignat oncin - LA FAUCHERE AMONT	Eau souterraine		12 191	11 449	-6,1%

saint genix - PAILLASSONNE TUNNEL	Eau souterraine		11 147	16 275	46%
saint maurice de rotherens - PUIITS DES RIVES	Eau souterraine		17 359	17 246	-0,7%
saint alban de montbel - POMPAGE DU THIERS	Eau superficielle		724 306	629 697	-13,1%
gresin - FORAGE DES COMBES	Eau souterraine		5 814	3 895	-33%
attignat oncin - CERBAZIN	Eau souterraine		12 191	11 448	-6,1%
marcieux - FONTAINE ALBERT	Eau souterraine		4 412	2 493	-43,5%
entremont le vieux - LES QUARRES	Eau souterraine		—	23 454	—%
aiguebelette - PUIITS DE LA COMBE	Eau souterraine		6 770	6 668	-1,5%
gresin - COMBES NORD	Eau souterraine		5 815	3 894	-33%
saint franc - LA DRAIE	Eau souterraine		7 521	6 398	-14,9%
saint franc - MICHALET	Eau souterraine		7 522	6 398	-14,9%
Total			2 000 999	1 816 102	-9,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 65%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

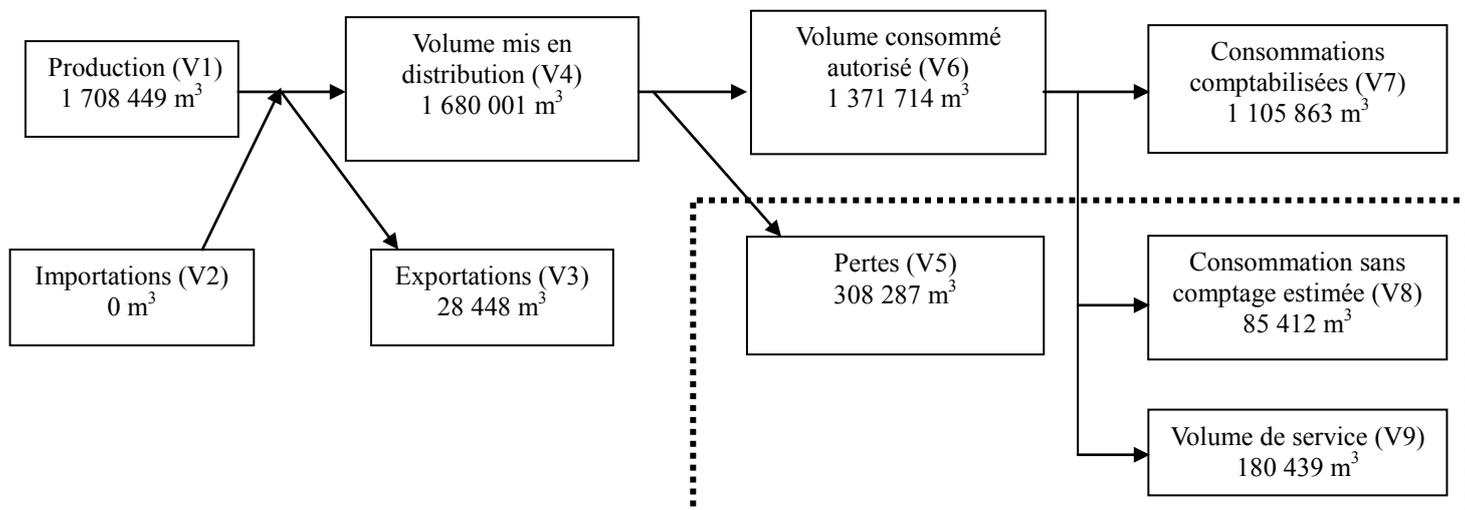


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Observations
Néant			
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016





1.6.2. Production

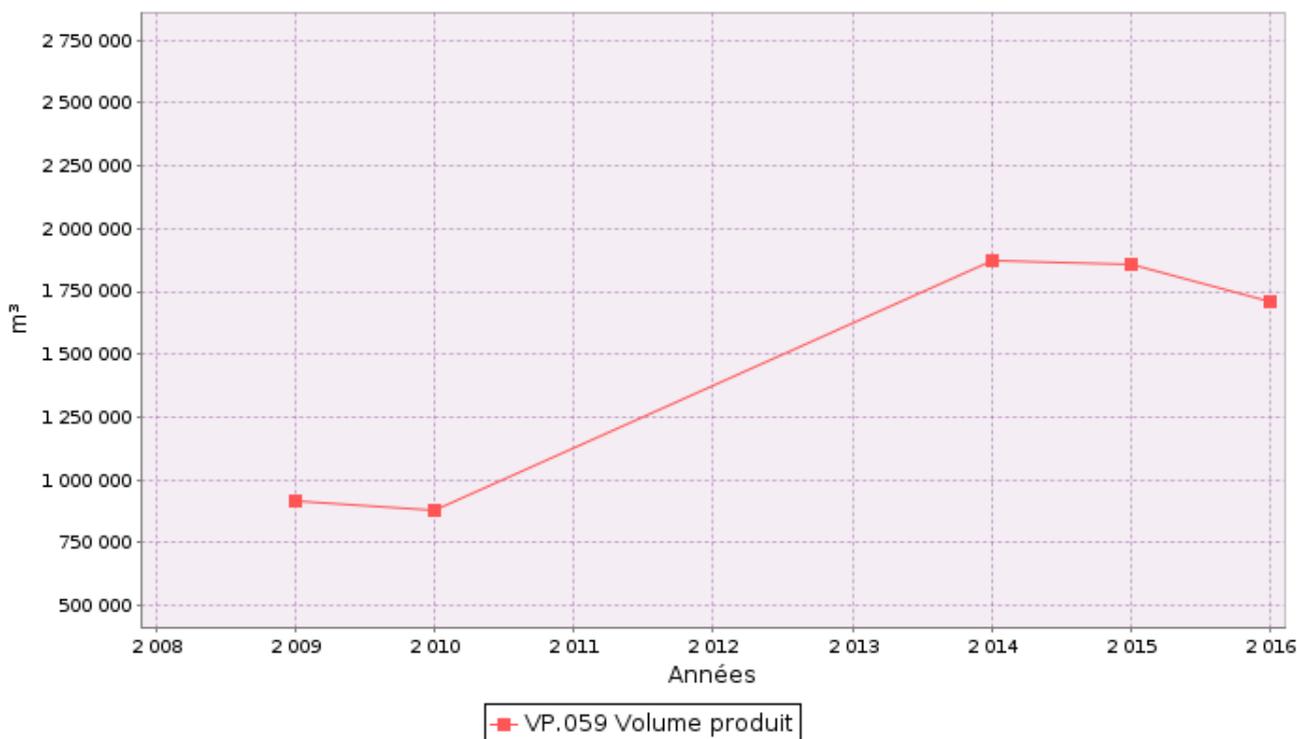
Le service a 23 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
COMBE/PUIT (Aiguebelette-le-lac)	Chlore
NOYAU (Aiguebelette-le-lac)	Chlore
LA FAUCHERE (Attignat-Oncin)	Chlore + UV
LA GENAZ (Attignat-Oncin)	Chlore
STATION BAS SERVICE (Saint-Alban de Montbel)	Chlore
STATION HAUT SERVICE (Saint-Alban de Montbel)	Chlore
STATION VERS NOVALAISE (Saint-Alban de Montbel)	Chlore
URICE (Rochefort)	Chlore
STATION ROCHEFORT	UV
LES FONTAINES (Saint Jean de Couz)	Chlore + UV
LES PATRONS (Saint Thibaud de Couz)	Chlore
LES CRUZ (Corbel)	UV
LA PLAGNE (Entremont le Vieux)	Chlore
LA COCHE (Entremont le Vieux)	Chlore
LES RIGAUDS (Entremont le Vieux)	Chlore
LES NANTETS (Entremont le Vieux)	Chlore + UV
LES DESERTS (Entremont le Vieux)	Chlore + UV
LES TEPPAZ (Entremont le Vieux)	Chlore
EGLISE (Champagneux)	Chlore
VEREL HAUT (Champagneux)	Chlore
LE PENDU (Saint Franc)	Chlore
BANDE HAUT (Saint Pierre de Genebroz)	UV
LA RAIZIERE (La Bauche)	Chlore + UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (les volumes passant par les fontaines patrimoniales étant décomptés).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
champagneux - VEREL HAUT	12 098	1 565	-87,1%	40
champagneux - MALBUISSON DUISSE	9 691	406	-95,8%	40
champagneux - FORAGE DE VEREL BAS	399	16 665	4 076,7%	40
champagneux - VEREL BAS	13 511	25 108	85,8%	40
nances - BELLEMINS EST	109 870	91 958	-16,3%	40
saint pierre d'entremont - RUINE BATON	31 108	32 496	4,5%	40
st p genebroz - LES EPERNIERES	—	87	—%	60
st p genebroz - LE SERVALET AMONT	—	606	—%	60
saint pierre d'entremont - SAINT-MEME	54 441	90 951	67,1%	40
entremont le vieux - LES TEPPAZ	94 216	28 395	-69,9%	40
st p genebroz- LE SERVALET AVAL	—	606	—%	60
st p genebroz - LE FOURNET	—	20 020	—%	60
st p genebroz - SOUS COTE L'EPINE	—	1 253	—%	60
corbel - LES FONTAINES	9 196	0	-100%	100
corbel - LES CRUZ	9 806	4 100	-58,2%	100
saint genix - COTE ENVERS 3	11 147	13 271	19,1%	60
saint genix - COTE ENVERS 4	11 147	13 272	19,1%	60
saint thibaud de couz - LA GORGEAT	76 349	59 071	-22,6%	40
saint thibaud de couz - LES GROS LOUIS	17 671	9 688	-45,2%	40
saint thibaud de couz - LES MARTINS	663	647	-2,4%	40
entremont-le-vieux - LE DESERT	54 460	23 454	-56,9%	40
rochefort - PALUEL	115 909	113 247	-2,3%	80
saint jean de couz - COTE BARRIER	1 438	2 375	65,2%	60
entremont-le-vieux - COTE MARTIN	8 427	1 316	-84,4%	40
entremont-le-vieux LA SAPINIÈRE (obsolète)	0	0	—%	0

entremont-le-vieux - LES RIGAUDS	3 004	3 425	14%	40
saint jean de couz - LES FONTAINES	23 626	21 346	-9,7%	60
entremont-le-vieux - LA COCHE	8 794	4 623	-47,4%	40
entremont-le-vieux - LA PLAGNE	166 888	91 959	-44,9%	40
la bauche - LA VENDEE	30 485	23 724	-22,2%	60
saint genix - PUIITS DE LA FORET	156 311	132 589	-15,2%	60
entremont-le-vieux - TENCOVAZ	2 582	764	-70,4%	40
la bauche - LA RAIZIERE	30 484	23 724	-22,2%	60
grésin - COMBES SUD	5 814	3 895	-33%	60
aiguebelette le lac - LACCAZ	22 629	15 111	-33,2%	100
saint genix - COTE ENVERS 2	11 147	13 271	19,1%	60
atignat oncin - LE REPLAT INFERIEUR	24 077	21 576	-10,4%	40
saint genix - PAILLASSONNE REGARD	11 147	16 274	46%	60
atignat oncin - LE REPLAT SUPERIEUR	24 078	21 576	-10,4%	40
saint genix - COTE ENVERS 1	11 147	13 271	19,1%	60
atignat oncin - LA FAUCHERE AVAL	12 191	11 449	-6,1%	40
saint genix - VERS BAUGE	0	0	___%	0
atignat oncin - LA FAUCHERE AMONT	12 191	11 449	-6,1%	40
saint genix - PAILLASSONNE TUNNEL	11 147	16 275	46%	60
saint maurice de rotherens - PUIITS DES RIVES	17 359	17 246	-0,7%	100
saint alban de montbel - POMPAGE DU THIERS	724 306	629 697	-13,1%	100
gresin - FORAGE DES COMBES	5 814	3 895	-33%	60
atignat oncin - CERBAZIN	12 191	11 448	-6,1%	40
marcieux - FONTAINE ALBERT	4 412	2 493	-43,5%	60
LES QUARRES	___	23 454	___%	40
aiguebelette - PUIITS DE LA COMBE	6 770	6 668	-1,5%	100
gresin - COMBES NORD	5 815	3 894	-33%	60
saint franc - LA DRAIE	7 521	6 398	-14,9%	100
saint franc - MICHALET	7 522	6 398	-14,9%	100
Total du volume produit (V1)	1 859 827	1 708 449	-8,1%	70,55



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Néant				
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	0

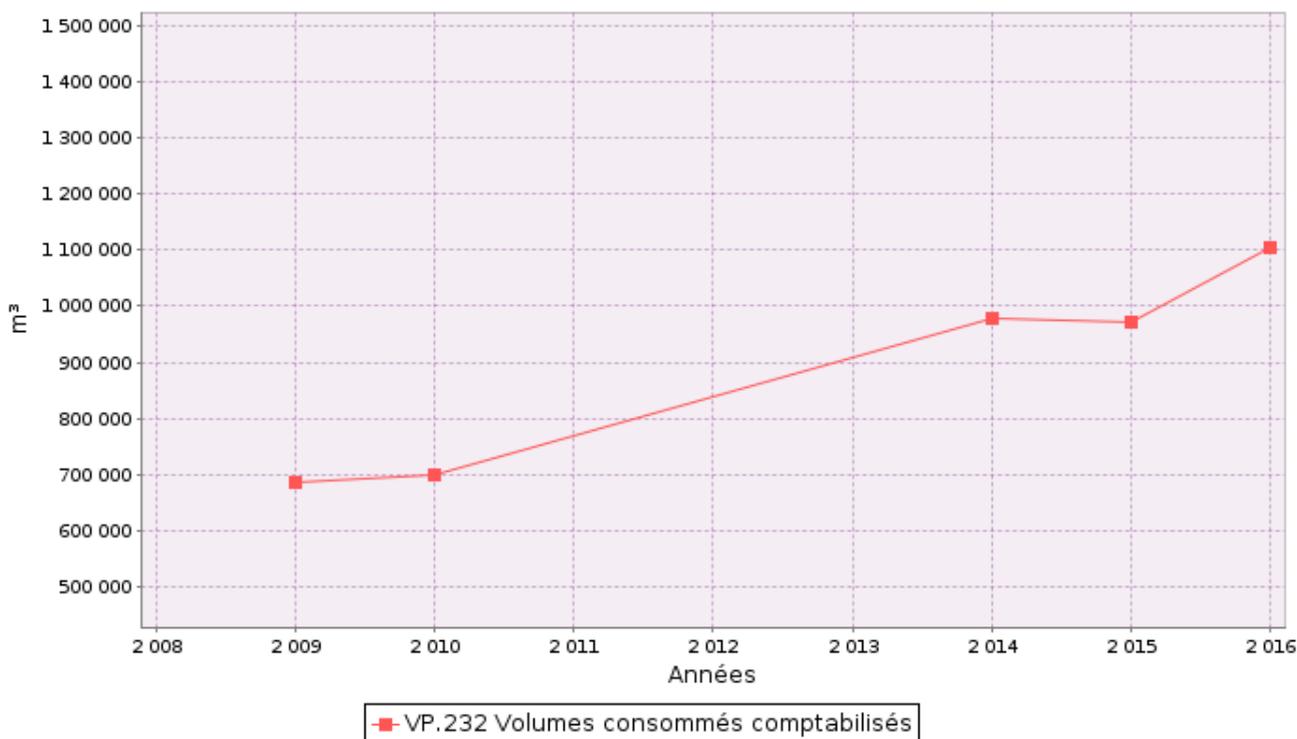
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	780 950	864 338	10,7%
Abonnés non domestiques	190 115	241 525	27%
Total vendu aux abonnés (V7)	971 065	1 105 863	13,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	18 871	28 448	50,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	58 016	85 412	47,2%
Volume de service (V9)	277 689	180 439	-35%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 306 770	1 371 714	5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **516** kilomètres au 31/12/2016 (498 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	15 € au 01/01/2016
	15 € au 01/01/2017

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	66,67 €	68,67 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m	0,87 €/m ³	0,8961 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0847 €/m ³	0,0882 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 05/10/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 05/10/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 05/10/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs des pièces et prestations

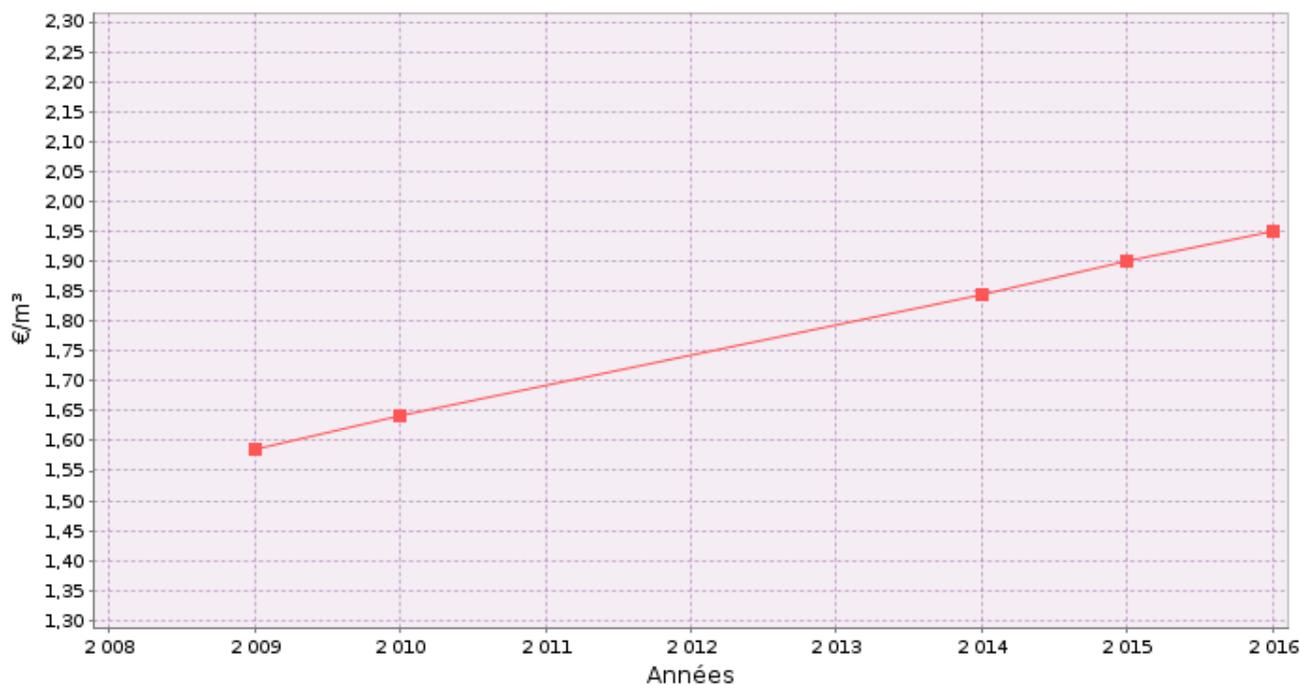
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon *Syndicat des Eaux du Thiers*

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	66,67	68,67	3%
Part proportionnelle	104,40	107,53	3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	171,07	176,20	3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,16	10,58	4,1 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0 %
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	11,88	12,19	2,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,85	57,57	1,3%
Total	227,92	233,77	2,6%
Prix TTC au m³	1,90	1,95	2,6%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2016 en €/m³	Prix au 01/01/2017 en €/m³
Aiguebelette-le-Lac	1.9	1.95
Attignat-Oncin	1.9	1.95
Avressieux	1.9	1.95
Ayn	1.9	1.95
Belmont-Tramonet	1.9	1.95
Champagneux	1.9	1.95
Corbel	1.9	1.95
Domessin	1.9	1.95
Dullin	1.9	1.95
Entremont-le-Vieux	1.9	1.95
Gresin	1.9	1.95
La Bauche	1.9	1.95
La Bridoire	1.9	1.95
Le Pont-de-Beauvoisin	1.9	1.95
Marcieux	1.9	1.95
Rochefort	1.9	1.95
Saint-Alban-de-Montbel	1.9	1.95
Saint-Béron	1.9	1.95
Saint-Franc	1.9	1.95
Saint-Genix-sur-Guiers	1.9	1.95
Saint-Jean-de-Couz	1.9	1.95
Saint-Maurice-de-Rotherens	1.9	1.95
Saint-Pierre-d'Entremont	1.9	1.95
Saint-Pierre-de-Genebroze	1.9	1.95
Saint-Thibaud-de-Couz	1.9	1.95
Sainte-Marie-d'Alvey	1.9	1.95
Verel-de-Montbel	1.9	1.95

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de **1 105 863 m³/an** (**971 065 m³/an** en 2015).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux de renouvellement et de sécurisation des réseaux, protection des ressources.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 446 620.29	1 652 375.01	14.22
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	8 483.52	17 713.03	108.79
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 455 103.81	1 670 088.04	14.77
Recettes liées aux travaux	155 938.89	184 864.33	18.55
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (produits exceptionnels)	5583.97 3282.00	6 425.08	-27.53
Total autres recettes	164 804.86	191 289.41	16.07
Total des recettes	1 619 908.75	1 861 377.45	14.91

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : **1 670 088 €** (1 455 104 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	230	28	243	18
Paramètres physico-chimiques	233	3	245	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	87,8%	92,6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,7%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	106

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

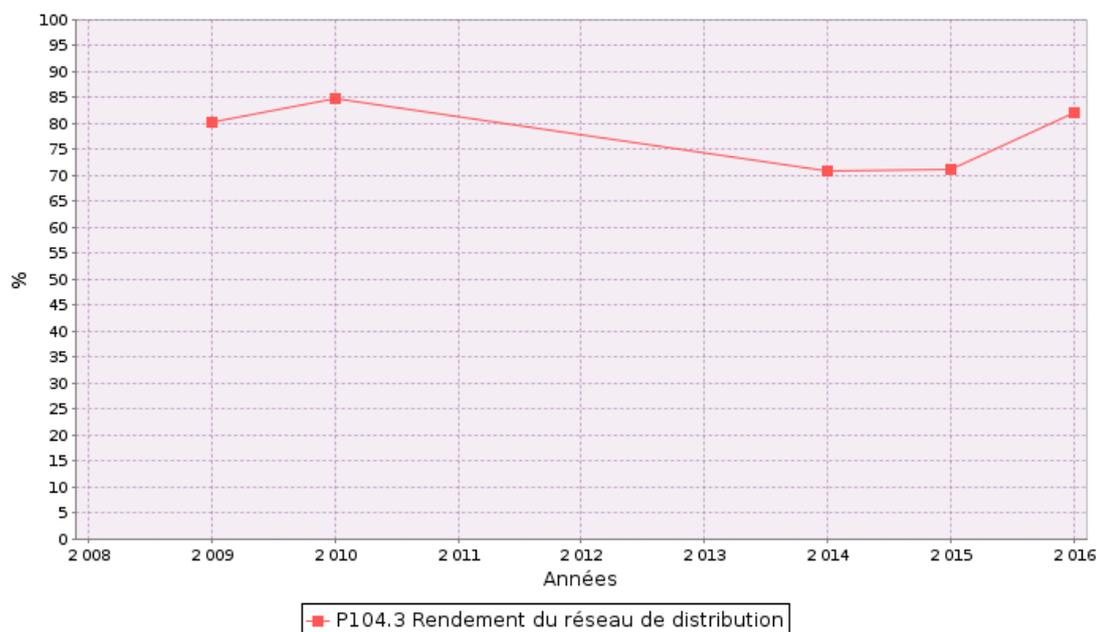
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	71,3 %	82 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m / jour / km]	7,29	7,43
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	52,7 %	65,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3** m³/j/km (4,8 en 2015).

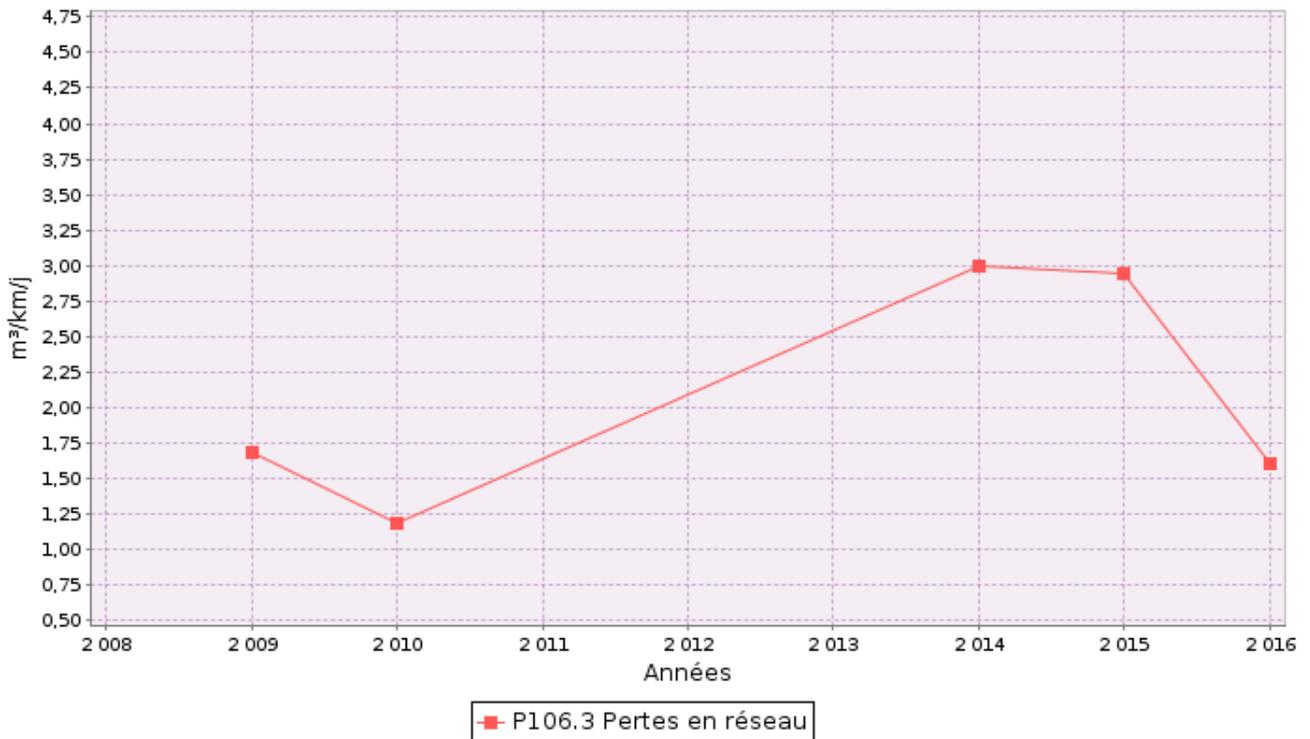
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de **1,6** m³/j/km (2,9 en 2015).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	1.2	0.81	0.5	0	1

Au cours des 5 dernières années, 3,51 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,14% (0,14 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 70,5% (64,2% en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	10 151	10 422
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	130	130
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1.28%	1.25%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	709 400	624 639
Montants des subventions en €	340 784	166 451
Montants des contributions du budget général en €	Sans objet	Sans objet

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 307 725.63	1 193 025.60
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	118 079.54
	en intérêts	39 697.12

4.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de **356 664.86 €** (341 097.94 € en 2015).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



(Données extraites du Compte Administratif 2016)

Travaux réalisés - exercice 2016 = **624 639.31 €**

Projets réalisés en 2016	Montants prévisionnels Travaux 2016 en €	Montants dépensés Travaux 2016 en €
113 - Amélioration Détournement conduite	10 200.05	6 099.50
114 - Nances - PP	8 700.00	-
115 - Marcieux - PP	8 700.00	5 995.06
155- Telesurveillance	170 000.00	87 133.48
166 - Attignat Oncin PP	18 700.00	5 100.48
168 - Pompes St Genix Modernisation	15 230.00	15 230.00
169 - Puit des Rives St Maurice de Roth.	1 000.00	-
172- St Genix Branchement plomb	20 772.98	10 772.98
173- Entremont le Vieux - PP	4 000.00	-
174- St Jean de Couz - PP	1 000.00	-
180- St Pierre d'Entremont - PP	80 098.49	18 098.69
182- Entremont le Vieux - La Plagne	460 000.00	365 506.71
183- Corbel - La Bâche	38 000	-
184- Schema directeur Chartreuse	12 000	-
186- Attignat Oncin - Chbre de vannes	7 999.96	7 999.96
187- Champagneux - centre village	17 700.00	11 950.00
189- Avressieux Liaison La Toniette-Urice	160 000.00	83 183.70
190- La Bridoire DN 300 Le Palais – Le Creux	400 000.00	5 398.21
192- Saint Béron - Surpresseur	2 300.00	-
193- Interconnexion Entremont – St Pierre	40 000.00	28 220.00
TOTAL	1 476 401.48	624 639.31

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice – Prévisions Budget 2017



(Données extraites du Budget Primitif 2017, en fonction des résultats des conclusions des différents schémas directeurs)

Travaux adoptés - exercice 2017 = **2 753 924.94 €**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Restes à Réaliser exercice 2016 en €	Montants prévisionnels (RAR inclus) en €
114 - Nances - PP		1 000.00
115 - Marcieux - PP	2 704.94	14 704.94
155- Telesurveillance		240 000.00
166 - Attignat Oncin PP		23 000.00
172- St Genix Branchement plomb		100 000.00
173- Entremont le Vieux - PP		17 000.00
174- St Jean de Couz - PP		1 000.00
180- St Pierre d'Entremont - PP	3 000.00	56 700.00
182- Entremont le Vieux - La Plagne	10 440.00	94 440.00
183- Corbel - La Bâche	33 200.00	38 000.00
184- Schema directeur Chartreuse		12 000.00
188- Saint Thibaud de Couz - Renouvellement		1 000.00
189- Avressieux Liaison La Toniette-Urice		52 000.00
190- La Bridoire DN 300 Le Palais – Le Creux	160 000.00	395 000.00
192- Saint Béron - Surpresseur	2 300.00	32 300.00
193- Interconnexion Entremont – St Pierre	11 780.00	1 340 780.00
194- La Bridoire La Sage - Zolpan		335 000.00
TOTAL	223 424.94	2 753 924.94

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 8 demandes d'abandon de créance et en a accordé 8.

3 445,61 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0031 €/m³ pour l'année 2016 (0,0098 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 963	19 830
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,9	1,95
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87,8%	92,6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,7%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106	106
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,3%	82%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m /km/jour]	4,8	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m /km/jour]	2,9	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,14%	0,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,2%	70,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0098	0,0031

ANNEXES